

Demande d'autorisation d'activités dans une
érablière située sur le territoire public intramunicipal

N° de l'érablière :			
Nom du titulaire du permis :		Numéro de téléphone :	
Coordonnées :		Numéro de cellulaire :	
		Courriel :	

Cocher	Activités prévues	Détails à fournir
☐	Récolte du bois mort et renversé	Fournir une évaluation des volumes de bois à récolter, la destination et/ou l'utilisation des bois, par groupes d'essences : _____ m³ résineux _____ m³ feuillus Destination/utilisation : _____ _____ m³ résineux _____ m³ feuillus Destination/utilisation : _____ Période des travaux : _____ Durée : _____ Note : Pour les demandes dont le volume dépasserait les quantités permises (50 m³ pour les érablières de 30 ha et plus, 1,5 m³/ha pour celles de moins de 30 ha), le demandeur doit identifier, à l'aide de ruban ou de peinture, les tiges qu'il désire prélever. Une fois cette étape réalisée, une visite sur le site pourrait être faite avec un représentant de la MRC afin de valider le bien-fondé des travaux à réaliser.
☐	Travaux sylvicoles commerciaux - récolte de bois vivant	Fournir la prescription sylvicole et une évaluation des volumes de bois signée par un ingénieur forestier, la destination et/ou l'utilisation des bois, par groupes d'essences : _____ m³ résineux _____ m³ feuillus Destination/utilisation : _____ _____ m³ résineux _____ m³ feuillus Destination/utilisation : _____ Fournir la carte du secteur et indiquer les zones visées. Joindre les fichiers de formes, GPS ou autre format jugé acceptable. Période des travaux : _____ Durée : _____

☐	Travaux sylvicoles non commerciaux ○ <u>Puits de lumière</u> : Sous-étage bien régénéré en feuillu de qualité (75 % de stocking) ○ <u>Systématique (une tige à tous les 2 mètres)</u> : Sous-étage envahi par le hêtre ○ <u>Autre (préciser)</u> :	Fournir une description des travaux ainsi que la carte du secteur et indiquer les zones visées. Joindre les fichiers de formes, GPS ou autre format jugé acceptable. Période des travaux : _____ Durée : _____
☐	Dégagement et entretien de ligne électrique ou de ligne de transport de sève	Longueur à dégager/entretenir (m) : _____ Largeur à dégager/entretenir (m) : _____ Fournir la carte du secteur et indiquer les zones à dégager ou à entretenir. Joindre les fichiers de formes, GPS ou autre format jugé acceptable. Pour les travaux nécessitant de la coupe de bois marchand vivant, fournir une évaluation des volumes de bois à récolter, la destination et/ou l'utilisation des bois, par groupes d'essences : _____ m³ résineux _____ m³ feuillus Destination/utilisation : _____ _____ m³ résineux _____ m³ feuillus Destination/utilisation : _____ Période des travaux : _____ Durée : _____
☐	Amendement des sols	Fournir l'analyse de sol réalisée par un laboratoire agréé. Fournir la prescription sylvicole signée par un ingénieur forestier. Fournir la carte du secteur et indiquer les zones où l'épandage aura lieu ainsi que la méthode utilisée. Joindre les fichiers de formes, GPS ou autre format jugé acceptable. Période des travaux : _____ Durée : _____
☐	Renouvellement de la tubulure (aérienne ou enfouie)	Fournir la carte du secteur et indiquer les zones où la tubulure sera renouvelée. Joindre les fichiers de formes, GPS ou autre format jugé acceptable. Période des travaux : _____ Durée : _____

☐	Construction ou modification de station de pompage	Dimensions de la station : Longueur (m): _____ Largeur (m): _____ Plancher de béton : Oui :____ Non :____ Fournir la carte du secteur et indiquer l'emplacement projeté de la station de pompage. S'assurer que les cours d'eau sont bien cartographiés. Joindre les fichiers de formes, GPS ou autre format jugé acceptable. Pour les travaux nécessitant de la coupe de bois marchand vivant, fournir une évaluation des volumes de bois à récolter, la destination et/ou l'utilisation des bois, par groupes d'essences : _____ m³ résineux _____ m³ feuillus Destination/utilisation : _____ _____ m³ résineux _____ m³ feuillus Destination/utilisation : _____ Période des travaux : _____ Durée : _____
☐	Construction ou modification de bâtiment acéricole	Utilisation du bâtiment : _____ Fournir un plan du bâtiment, incluant ses dimensions. Fournir la carte du secteur et indiquer l'emplacement projeté du bâtiment. S'assurer que les cours d'eau sont bien cartographiés. Joindre les fichiers de formes, GPS ou autre format jugé acceptable. Pour les travaux nécessitant de la coupe de bois marchand vivant, fournir une évaluation des volumes de bois à récolter, la destination et/ou l'utilisation des bois, par groupes d'essences : _____ m³ résineux _____ m³ feuillus Destination/utilisation : _____ _____ m³ résineux _____ m³ feuillus Destination/utilisation : _____ Période des travaux : _____ Durée : _____
☐	Réfection, amélioration ou construction de chemin forestier, de chemin multi-usage ou de sentier motorisé	Ces travaux relèvent de la juridiction du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs : Unité de gestion Lanaudière Direction de la gestion des forêts Lanaudière-Laurentides Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs 150, rue Saint-Michel Sainte-Émélie-de-l'Énergie (Québec) J0K 2K0 450-886-0916

Signature		Date	
-----------	--	------	--

Philippe Gaudet, technicien forestier
MRC de Matawinie
3184. 1^{ère} Avenue,
Rawdon (Québec) J0K 1S0
Courriel : pgaudet@matawinie.org
Téléphone : 450-834-5441 poste :7009
Télécopieur : 450-834-6560

Toute demande incomplète ne sera pas traitée. Préalablement aux travaux, et indépendamment de la nature de ceux-ci, le titulaire du permis doit vérifier auprès de la municipalité si les travaux prévus requièrent un permis ou une autorisation de la municipalité. La MRC se réserve le droit de demander toute autre information ou document requis dans le cadre de l'analyse du projet. Selon la nature des travaux, la MRC se réserve le droit d'exiger une prescription sylvicole ou que l'évaluation des volumes de bois à récolter soit réalisée par un ingénieur forestier. Un avis écrit sera transmis au titulaire, le cas échéant.

La Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, le Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État, Règlement sur les permis d'intervention ainsi que toute autre loi ou règlement en lien avec vos activités sur terres publiques doivent être respectés en tout temps.